

Retard à l'autorisation du Baclofène : la colère monte

Des médecins, pharmaciens et associations de patients dénoncent le temps perdu et donc le décès de malades qui auraient pu être soignés.



Plus de 10 000 médecins prescrivent ce traitement "avec courage et humanisme". © SERGE POUZET / SIPA

Par **ANNE JEANBLANC**

"Alcoolisme : pendant ce temps, les malades peuvent mourir" : le titre de la tribune adressée ce matin à la presse par le professeur Bernard Granger, qui dirige l'unité de psychiatrie de l'hôpital Tarnier, à Paris, est sans ambiguïté. Ce n'est pas la première fois qu'il pousse un "coup de gueule" pour tenter de faire accélérer l'autorisation de prescrire le Baclofène aux malades alcooliques. Cette fois, le texte est cosigné par vingt autres personnes, dont le secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie de médecine, le président d'honneur du Comité d'éthique et des spécialistes de l'addiction.

L'histoire du Baclofène est désormais bien connue. C'est le docteur Olivier Ameisen, cardiologue et souffrant d'une addiction très sévère à l'alcool, qui a découvert l'intérêt de ce relaxant musculaire pour combattre sa maladie, en 2004. Malgré un livre largement médiatisé, de multiples interventions et de nombreuses publications scientifiques, la molécule n'a jamais obtenu l'autorisation d'être utilisée dans la maladie alcoolique (à une posologie bien supérieure à celle nécessaire habituellement). Et tout cas jusqu'à maintenant.

Ce qui n'empêche pas plus de 10 000 médecins de prescrire ce traitement "avec courage et humanisme", note le Pr Granger (cette usage hors AMM pourrait les placer dans une situation juridiquement difficile). Sa tribune rappelle aussi que deux associations (Aubes et Baclofène), fédérant 12 000 membres, animent bénévolement deux forums internet où s'échangent chaque jour plus de 300 messages de soutien et de conseils pour favoriser un suivi médical de qualité et de proximité. De plus, une association (Resab) a été

créée il y a quelque temps pour former les médecins et améliorer les taux de succès thérapeutiques.

"Qualité de guérison jamais observée"

En juin dernier, le Pr Maraninchi, directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM), avait annoncé officiellement une prochaine recommandation temporaire d'utilisation (RTU, sorte de période d'observation avant une éventuelle commercialisation) du Baclofène à hautes doses dans l'addiction à l'alcool. Depuis, rien. Prévues pour la fin de l'été 2013, cette RTU a été repoussée à l'automne, puis à janvier 2014, et maintenant courant premier semestre, selon le Pr Granger. D'autres affirment que tout pourrait se débloquer fin mars, dès que la Cnil se sera prononcée sur le dispositif de suivi des patients pour observer les effets indésirables. Ce dernier est considéré comme indispensable en raison notamment du grand nombre de personnes qui pourraient être concernées - probablement plus de 100 000.

Il faut quand même rappeler que toutes les personnes "en délicatesse" avec l'alcool - elles seraient plusieurs millions dans notre pays - ne pourront pas bénéficier de cette molécule. Et que ce traitement provoque parfois des effets secondaires graves. "Mais bien moins que l'alcool", rétorquent systématiquement les "pro-Baclo". Néanmoins, grâce à ce médicament, un certain nombre d'entre elles pourront mener à nouveau une vie normale, être capables de consacrer du temps à autre de petites quantités d'alcool sans pour autant replonger. "Les études déjà publiées montrent un taux durable d'efficacité d'au moins 50 %, avec une qualité de guérison jamais observée dans ce domaine", précise la tribune.

http://www.lepoint.fr/editos-du-point/anne-jeanblanc/retard-a-l-autorisation-du-baclofene-la-colere-monte-28-02-2014-1796483_57.php